

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Jacqueline Roiz*

Date de dépôt : 15 mars 2012

Interpellation urgente écrite

**Gestion et exploitation du Stade de Genève, à quel prix ?
(question 1)**

En date du 08.03.2011, la TdG annonçait que M. Hugh Quennec s'apprêtait à relever le défi après la défection de la famille Pyshiar.

A l'heure où cette IUE est déposée il semble que le club cher au cœur de très nombreux Genevois soit sauvé d'une nouvelle faillite.

On doit s'en réjouir et saluer le courage de M. Hugh Quennec, ainsi qu'apprécier le soulagement des joueurs, qui ne recevaient plus de salaire, des créanciers et des fans, qui cherchaient désespérément à récupérer des fonds.

Le FC Servette est lié contractuellement à la Fondation du Stade de Genève qui lui a accordé la gestion/exploitation des installations moyennant un « loyer » annuel de 150 000 F et une somme de 750 000 F par année que l'exploitant doit consacrer à l'entretien du stade, de fait au maintien de la valeur du stade.

On se souvient que le Conseil d'Etat avait déposé le projet de loi 10433 qui demandait pour les années 2009-2010-2011-2012 un montant total de 9,18 millions de francs à titre d'aide financière en faveur de la Fondation du Stade de Genève qui se retrouvait alors dans la situation de devoir gérer et exploiter elle-même directement cet équipement sportif.

Dans un premier temps, ce projet de loi a été sévèrement et justement critiqué par la Commission de contrôle de gestion qui l'a préavisé négativement à l'adresse de la Commission des finances ; cette dernière l'a ensuite « passé à la moulinette » et au final il n'est resté plus qu'un montant unique de 692 833 F pour l'année 2010 en faveur de la Fondation du Stade.

Si on prend considération l'importance des sommes en jeu, il est urgent aujourd'hui d'avoir des informations précises sur les conditions de la reprise du Servette FC, notamment en ce qui concerne la gestion et l'exploitation du Stade de Genève.

Le repreneur du Servette FC, M. Hugh Quennec, s'est-il engagé à reprendre la gestion et l'exploitation du Stade Genève ?

Si c'est le cas, les modalités qui lient le repreneur (Servette FC version Quennec) à la Fondation du Stade de Genève sont-elles identiques à celles qui liaient le Servette FC (version Pyshiar) à la Fondation du Stade au sujet de la gestion et de l'exploitation du stade ?